

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. le Numéro

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

5 Cent. le Numéro

PREMIÈRE ANNÉE — N° 10

Dimanche 3 Août 1904 — Saint Félix

— DEMAIN TRANSF. N° 8. —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7
RÉDACTION, de 8 heures à minuit.

ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.80 | RÉCLAMES, la ligne. 1.50
Prix divers pour les Annonces démocratiques et Dées.

CASERIO AUX ASSISES -- 2^E JOURNÉE

BULLETIN DU JOUR

Le Président de la République

M. Casimir-Perier, après avoir présidé le Conseil des Ministres hier matin, a passé la journée à Paris, puis est retourné hier soir à Pont-Sauvage.

Les Ministres

Les ministres ont tenu, hier, leur conseil du samedi, sous la présidence de M. Casimir-Perier.

Le seul point intéressant de ce conseil, qui a d'ailleurs été très court, a été un projet de circulaire aux procureurs généraux sur les menées anarchistes et relatif à l'application de la dernière loi à ce sujet.

La délibération a aussi porté sur les questions de la Corée et du Congo.

Le prochain Conseil n'aura lieu désormais que le 30 août.

D'ici là, nos ministres prendront leurs vacances.

M. Dupuy, comme on sait, va passer trois semaines à Evian, dans la Haute-Savoie pour laquelle il se met en route ce matin même. L'intérim de l'intérieur sera fait par le Ministre de la justice pendant son absence.

Une élection sénatoriale

On parle de M. Waldeck-Rousseau comme candidat au siège sénatorial vacant dans le département de la Loire.

M. Lépine reste toujours candidat éventuel ; mais comme il ne veut à aucun prix abandonner la préfecture de police et que, d'un autre côté, les fonctions de préfet de police et de sénateur constituent une charge écrasante, on conçoit qu'il y ait de sa part quelques hésitations.

Cependant si des divergences dans le corps électoral venaient à se produire et que M. Lépine pensât rallier sur son nom les diverses fractions du parti républicain, il n'hésiterait pas un seul instant, du moment où l'intérêt de la République serait en jeu.

A travers l'Anarchisme

La presse étrangère accueille d'une façon presque unanimement favorable le verdict de la cour d'assises de Lyon.

Les chefs de l'anarchisme continuent à prendre l'Angleterre pour lieu de refuge. On annonce à Londres l'arrivée de M. Zo d'Axa, ex-directeur de l'En-dehors, ancienne feuille anarchiste.

C'est demain que commence devant la Cour d'Assises de la Seine le procès des anarchistes, poursuivis pour affiliation à une bande de malfaiteurs, dans lequel se trouvent compris tous les compagnons en vedettes, Sébastien Faure, etc.

M. Lucien Ranjeon, qui s'était évadé dans les circonstances que l'on connaît, a écrit au Ministre de la Justice et demande à être compris dans ce procès.

Un autre évadé, Marius Tournadre, a été repincé, au moment où il revenait de déjeuner à Epervain. Il avait refusé de payer son déjeuner et avait repris le train pour Paris, sans billet, Reconnu à son arrivée, il a été écroué.

La reproduction du *factum* de Caserio, par les journaux étrangers, et l'introduction de ces derniers en France, préoccupent beaucoup le gouvernement.

Les duels politiques

M. Papillaud et M. Paulmier, se sont rencontrés hier dans l'après-midi. M. Papillaud a été atteint légèrement d'un coup d'épée dans la région abdominale.

Les témoins étaient MM. de Borda et Beaud.

Encore Cornélius Herz

M. de Cassagnac se fait l'écho de prétendues menaces nouvelles du docteur Herz.

En Italie

De nombreux accidents et attentats ont marqué les grandes manœuvres italiennes. Il est question d'une marche parallèle de l'Angleterre et de l'Italie sur Kartum.

L'opinion publique se montre favorable à la levée de l'état de siège en Sicile.

Parmi les projets annoncés pour la prochaine session, on cite celui d'un nouveau mode de scrutin. Le gouvernement proposerait de faire les élections au scrutin de liste par province.

En Allemagne

L'empereur a quitté Cassel hier soir, se rendant à Wilhelmshaven, d'où il doit partir ce matin, avec toute sa suite, pour l'Angleterre.

Il est probable qu'en raison du choléra, les manœuvres allemandes, qui devaient avoir lieu à Königsberg, seront contremandées.

La Guerre Chino-Japonaise

L'escadre d'Extrême-Orient est chargée de protéger les intérêts français sur la côte de Corée.

Les Times publient une dépêche de Tokio annonçant qu'un nouvel engagement a eu lieu en Corée dans lequel les Japonais ont remporté un avantage.

Du même journal une dépêche de Tientsin dit que l'empereur a fait publier un édit faisant savoir les revendications de la Chine sur la Corée et sommant toutes les autorités sous les ordres du vice-roi Li-Hou, de détruire tous les navires japonais.

Trois des officiers, depuis le désastre de Kowang, se trouvent à Sascho, où ils sont retenus prisonniers. Le vice-amiral Frobenius aurait ordonné au vaisseau

de guerre *Hacirty*, de se rendre à Sascho, afin de réclamer leur mise en liberté.

En arrivant à Nagasaki, le commandant de l'*Hacirty* a été informé que le gouvernement japonais avait décidé de lui faire remise des prisonniers, afin de lui éviter la peine de se rendre à Sascho. Les trois prisonniers ont dû arriver à Nagasaki hier soir.

La Situation aux Etats-Unis

L'exportation de l'or continue dans ce pays, dont la situation économique est d'ailleurs bien en rapport avec celle qu'indiquent les crises industrielles qu'il traverse.

INFORMATIONS

Mort d'un capitaine

Ce matin, à Chartres, à 8 heures, M. Lefort, capitaine-commandant au 13^e cuirassiers, présidait au quartier les exercices d'équitation exécutés par les sous-officiers de la garnison.

Un cheval refusant de sauter l'obstacle, le capitaine s'était placé à la barrière pour exciter le cheval avec son sabre au clair.

L'animal, arrivé à la barrière, se cabra et tomba de tout son poids sur le malheureux officier. On transporta M. Lefort à l'hôpital où il succomba au bout de trois quarts d'heure ; il avait eu la base du crâne perforée.

Son frère jumeau est mort dans des circonstances aussi tragiques, il y a quelques années, sur un champ de courses.

Le Voyage du Ministre de la Marine

Le ministre de la marine s'est rendu cet après-midi aux casernements du 5^e dépôt des équipages de la flotte, puis il s'est fait conduire aux bassins et docks de Missessy et de Castillon.

Revenu dans le port et accompagné seulement du vice-amiral Alquier et de l'inspecteur de Gall il est allé à bord des cuirassés le *Formidable*, *Richelieu*, *Dévastation*, *Hoche* et *Colbert*, où il a été reçu par les vice-amiraux Boucheron de Boissoudy, de la Jaille et des contre-amiraux Gadand, Le Bourgeois et Prouhet.

Il a passé devant le front des équipages et s'est déclaré satisfait de leur bon tenue.

Il a assisté à des exercices de tir et s'est montré émerveillé de la précision de l'exécution.

Le ministre et sa suite sont partis par le rapide ce soir.

L'officier comptable de l'intendance militaire de Toulon vient de se suicider en se tirant un coup de revolver.

La mort a été instantanée.

On croit que cet acte de désespoir est dû à des irrégularités découvertes dans le service dont cet officier était responsable.

Acte de désespoir

L'officier comptable de l'intendance militaire de Toulon vient de se suicider en se tirant un coup de revolver.

La mort a été instantanée.

On croit que cet acte de désespoir est dû à des irrégularités découvertes dans le service dont cet officier était responsable.

Décorations du Conservatoire

Parmi les décorations accordées par le ministre de l'Instruction publique, à l'occasion de la distribution des prix du Conservatoire, nous relevons la nomination de M. Camille Saint-Saëns au grade de commandeur de la Légion d'honneur, et celle de M. Réty, critique musical au *Figaro*, au grade d'officier du même ordre.

A l'Exposition d'Anvers

Le lord-maire, ayant manifesté la correspondance à Malines, n'est arrivé à Anvers qu'à 7 h. 35.

Il a été reçu à la gare par le consul d'Angleterre, le bourgmestre et quelques autres notabilités.

A sa sortie de la gare, il a été ovationné par la foule, très nombreuse, quoique la réception fût non officielle.

Le lord-maire et la lady mayress et leur fils ont assisté à l'audition de la cantate exécutée par 2,200 élèves des écoles.

L'air national a été tréssé.

Un mariage princier

Le bruit court que la princesse Maud, fille du prince de Galles, sera fiancée, à l'occasion du mariage de la grande-duchesse Xénia, au grand-duc Paul Alexandrovitch, frère du czar.

Un démenti

On dément, d'une manière catégorique, que le conseil général suisse ait l'intention de dénoncer l'union monétaire latine.

Une bombe sous un train

Une bombe a fait explosion hier, sous la locomotive d'un train, près de Eureka (Illinois).

La locomotive a été endommagée.

On croit que la dynamite de la bombe a été volée dans un wagon qui se trouvait sur une voie de garage et que l'intention des auteurs de l'attentat était de détruire le train et de s'emparer des objets de valeur qui y étaient.

L'explosion s'est produite près du wagon qui était chargé de dynamite. Elle fit un trou profond dans le sol et fit voler en éclats une des parois du wagon chargé de dynamite, risquant de faire sauter une quantité considérable de matière explosive, et c'est un miracle que ce malheur ne se produisit pas.

S'il en est ainsi, tous les voyageurs, au nombre de 183, auraient péri.

Les Italiens à Kassala

L'occupation de Kassala par les Italiens continue à être le sujet de toutes les conversations dans les divers milieux européens du Caire et d'Alexandrie.

La colonie italienne, la plus nombreuse ici, fait parade d'un enthousiasme que, dans le monde égyptien, on commence à trouver sinon impolitique, du moins exagéré.

ENFIN, SEULS!

Le silence règne maintenant autour de cette ruche bourdonnante qui s'appelle le Palais-Bourbon.

Le décret de clôture jeté par le président du conseil, ministre de l'intérieur, au nez de la représentation nationale, sans plus de souci des raisins secs et des mélasses que des orateurs qui demandaient à discuter encore, a fait le vide comme par enchantement.

La tribune encore voilée de crêpe est muette.

Plus de clairons sonnant aux champs, pour annoncer le passage du président, au milieu de nos braves petits pionniers qui présentent les armes ; personne dans le salon de la Paix d'où la volée des journalistes s'est enfuie en caquetant, entraînant avec elle quelque préfet menacé ou quelque sous-préfet en quête d'avancement.

Le pont de la Concorde lui-même a perdu quelque chose de sa vie habituelle, aux heures d'entrée et de sortie des députés. La double haie des curieux et des quémendeurs a disparu sur le trottoir désert, devant la grille fermée du Palais. C'est à peine si, de loin en loin, une famille, — anglaise le plus souvent, — en franchit le seuil et demande qu'on lui fasse voir le fauteuil du président emprunté au mobilier des *Cinq-Cents* et le rebord de la galerie où a éclaté la bombe de Vaillant.

« Enfin, seuls ! » ont dit les ministres.

Et les députés, dispersés aux quatre coins du pays, assoiffés d'air respirable, avides de calme et de repos dans la majesté sereine des grands horizons, dans les deux familles des intimités familiales, rêvent, avec des joies d'écoliers, aux lendemains débarrassés des correspondances fastidieuses, des lectures insipides et des séances sans fin.

Et puis, on a hâte de savoir un peu ce qu'on pense au pays. Que dit ce juge souverain dont M. Dupuy, avec des tonnerres dans la voix, menaçait ceux qui avaient l'impertinence de ne pas voter la loi liberticide où le gouvernement venait de mettre le meilleur de ses intentions et toutes les ressources de son génie juridique ?

Eh bien ! mais il me semble qu'il ne juge point tant mal les choses, ce diable de corps électoral dont on nous annonçait la redoutable colère et le verdict sans merci.

Ah ! comme la lumière de la discussion a fait évanouir aux yeux du suffrage universel, fait de ferme bon sens et de justice, toute cette figuration fantastique qui devait faire trembler les 163 !

Je n'ai, pour mon compte, rencontré nulle part de grand courroux, ou plutôt, si ! je l'ai rencontré, mais contre ceux qui ont voté la loi Dupuy-Guérin et surtout contre ceux qui se sont refusés à voter cet amendement Jaurès, repoussé à une voix de majorité et qui visait les corrupteurs et les corrompus des entreprises panamistes d'hier et de demain.

C'était trop commode, — si ce n'était trop naïf, — pour un garde des sceaux, que d'accuser de tendresse, à l'égard des anarchistes, ses adversaires et de leur poser ce dilemme à la mode d'Auvergne : « ou vous votez notre loi, si mauvaise qu'elle soit, mais à laquelle, du reste, nous ne changerons rien, parce que le Sénat est pressé de s'en aller aux eaux, et nous d'être enfin seuls ! ou bien le pays croira que vous aussi, vous êtes des anarchistes. »

Le pays a ri aux éclats et a comparé l'auteur du dilemme au camarade qui en nous faisant boire une ignoble mixture de raisins secs fuschinée, nous disait : « Tu vas trouver ça exquis, ou bien je croirai que tu n'es qu'un affreux allemand buveur de bière, prêt à incendier le clos Vougeot. »

Honri Brissson, Goblet, le marquis de la Rochejaquelein, Pelletan et Boyssset, anarchistes ! Certainement, c'est une bonne farce. Mais, vous savez, les meilleurs sont les plus courtes. Et, si vous insistiez, M. le garde des sceaux, le pays ne tarderait pas à croire qu'on se moque de lui. Eh bien ! non ; ça n'a pas pris, et vous verrez avant la fin même de ces vacances tant désirées, les députés qui ont cru très sincèrement qu'il s'agissait non pas de se donner l'air de faire quelque chose, afin que tremblent les méchants et que les bons se rassurent, comme on disait sous l'empire, mais que la loi nouvelle pouvait avoir son utilité ; ceux qui ont cru que si menacés que soient, par les dispositions de la loi, la liberté individuelle et la liberté de penser, de parler et d'écrire, il n'y serait porté aucune atteinte ; ceux

qui se sont dit qu'on pouvait bien donner une sorte de satisfaction à l'indignation publique et au gouvernement la loi qu'il prétendait lui être nécessaire ; tous se reprocheront d'avoir cédé à un mouvement factice et superficiel de l'opinion troublée par les plus abominables attentats et reconnaître que, pour une loi, — inutile ou dangereuse, — c'était trop que de désertir la liberté et de mettre la République en péril.

Et peut-être auront-ils moins de satisfaction que nous, ayant la conscience plus inquiète, à respirer l'air pur et sain de leurs montagnes ou de leurs prairies, et à méditer cette parole de Condorcet à la Constituante :

« Mandataire du peuple, je ferai ce que je croirai conforme à ses vrais intérêts. Il m'a envoyé non pour soutenir ses opinions, mais pour exposer les miennes. Ce n'est pas à mon zèle seul, mais à mes lumières qu'il s'est confié et l'indépendance absolue de mes opinions est un de mes devoirs envers lui. »

Quant aux ministres, leur paix est profonde et leur joie sans mélange.

Enfin, seuls !

F. DUBIEF, député.

LA POLITIQUE

M. Paul Granier de Cassagnac, autrement dit le journaliste-croisé à vivement pris à partie M. le président Breuille et lui a prodigué les plus doux compliments à propos de la façon dont il a interrogé Caserio.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur ce point ; qu'il nous suffise de dire que ce Premier-Paris du rédacteur en chef de l'*Autorité* contient à l'égard de M. Breuille des injures toutes gratuites et imméritées qui ne sauraient atteindre cet honorable magistrat.

Ce que nous tenons à relever c'est l'allusion finale de ce tissu inqualifiable :

« Déjàment ce ne sont pas les magistrats de la troisième république, si soigneusement épurés, qui feront oublier la grande, la noble, la fière, l'intelligente magistrature d'autrefois ! »

Ne faisons donc pas de comparaison de ce genre ! N'opposons pas les morts aux vivants ; autrement on sera obligé de rappeler des anecdotes comme celle-ci qui est absolument historique.

Lors du procès du prince Pierre Bonaparte l'assassin de Victor Noir devant la Haute-Cour, un témoin venait de parler de la touchante manifestation populaire qui s'était produite aux obsèques du regreté publiciste.

Le président de la Haute-Cour demanda au prince si avait quelque chose à dire sur la déposition du témoin.

Voici quelle fut la réponse de l'accusé :

« L'attitude de cette foule énorme autour d'une tombe dénote une curiosité malsaine que je blâme. »

L'obscure magistrat impérial se levant alors de son siège dit au prince en s'inclinant profondément :

« Le sentiment que vous venez d'exprimer vous honore, Monsieur. »

Si c'est là la noblesse de la magistrature dont parle M. Paul de Cassagnac, on avouera que nous n'avons pas de regrets à avoir. Quelle fière réponse ! Quel intelligent président que le personnage qui, pour complaire à un prince, manqua pareillement de dignité.

Allons M. Granier, au lieu de regarder notre paille, étudiez attentivement votre poutre et laissez en paix M. le président Breuille !

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES SOIES ET LA BAISSE DE L'ARGENT

Un journal milanais, le *Sole International*, a publié récemment une étude sur le marché des soies, tendant à établir que la situation est meilleure cette année que l'an dernier à pareille époque, par suite de la diminution des stocks. D'après les chiffres donnés par notre confrère, les disponibilités comparées au 30 juin 1893 et 1894 ressortaient comme suit :

	En kilogrammes	Au 30 juin 1893	1894
Caisse d'épargne de Milan :			
Soies italiennes	49.890	170.016	
— japonaises	5.185	7.529	
Coccons (4 pour 1)	18.033	102.796	
Magasins généraux de Lyon :			
Soies japonaises	17.400	52.480	
— de Canton	36.600	75.750	
— européennes	1.360	4.690	
Docks de Marseille :			
Coccons (4 pour 1)	8.300	93.675	
Docks de Londres :			
Soies japonaises	20.250	117.000	
— de Canton	113.000	121.600	
Stock à Yokohama	105.600	319.500	
Récolte de coccons	4.141.250	3.168.055	
Total	4.516.868	4.238.091	

soit, pour 1894, une différence en moins de 278.776 kilos.

Il s'agit là des stocks visibles, mais le *Sole* affirme que les quantités non connues se sont réduites dans des proportions équivalentes et que l'écoulement en sera assuré si la confiance renaît parmi les acheteurs.

Mais un correspondant anonyme a fait remarquer à notre confrère qu'il ne tenait pas compte dans ses calculs de trois facteurs essentiels, savoir : la crise américaine, — les difficultés financières, au milieu desquelles se débattaient les Etats européens, difficultés qui empêchaient la vente des articles de luxe tels que la soie, — la question de l'argent qui favorisait de plus en plus les exportations asiatiques.

De ces trois objections la dernière est, assurément, la plus sérieuse ; elle mérite toute l'attention du commerce lyonnais, car, si grave que soit la question de l'argent, on peut y porter remède.

Il suffit de lire les rapports consulaires et les statistiques du commerce extérieur du Japon pour constater que ce pays est en pleine transformation économique et que la dépréciation du prix en or de l'argent a ouvert pour lui une ère de prospérité, alors qu'elle ruine les industries et la production européennes. Au fur et à mesure que baissait le prix de l'once d'argent, et, comme conséquence, le yen ou piastre japonaise, la production de l'exportation des soies s'est développée dans l'empire de Mikado. En voulez-vous la preuve irréfutable ?

En 1884, le prix de l'once d'argent était à 50 pences 62 et le cours moyen du yen à 4 fr. 73. Les importations du Japon s'élevaient à 148 millions de francs et les exportations à 170 millions ; en 1892, le prix moyen de l'once d'argent tombait à 40 pences 75 et le cours du yen à 3 fr. 22, les exportations passent à 497 millions et demi environ contre 320 millions d'importation.

Ces chiffres se passent de commentaires et prouvent — contrairement aux affirmations de plusieurs économistes — que la dépréciation extérieure de la monnaie japonaise a bien constitué une prime à l'exportation pour les produits naturels de ce pays.

Permettez-moi, à ce propos, de vous citer un court extrait du rapport émanant d'un négociant lyonnais, rapport auquel je faisais allusion la semaine dernière.

Alors que l'argent, au pair du 15, valait 60 pences 78 l'once, le change extérieur du Japon au 30 avril 1892, pendant 18 mois, il a toujours oscillé entre 4 fr. 73 et 4 fr. 75 et quel quefois plus, la parité française étant de 5 fr. 00 environ. Aujourd'hui, l'argent métal est à 32 et le change à 3 fr. 20.

Au change de 5 fr. 20, le pécule de 60 k. 420 de grège Japon, 1^{er} ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 2^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 3^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 4^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 5^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 6^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 7^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 8^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 9^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 10^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 11^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 12^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 13^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 14^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 15^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 16^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 17^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 18^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 19^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 20^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 21^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 22^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 23^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 24^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 25^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 26^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 27^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 28^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 29^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 30^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 31^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 32^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 33^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 34^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 35^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 36^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 37^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 38^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 39^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 40^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 41^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 42^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 43^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 44^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 45^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 46^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon, 47^e ordre, coûte 43 fr. 00, et celui de 60 k. 420 de grège Japon

Il faut pourtant s'attendre à ce que les organes du socialisme voisin de l'anarchie cherchent à établir quelque confusion à cet égard. Qui sait si, malgré l'insistance de son crime, on n'entreprendra pas, en faveur de Caserio, la même campagne qu'en faveur de Vaillant et de Henry ? Qui sait si l'on ne demandera pas impérieusement sa grâce ?

De l'autorité : En comptant le cas de ce jeune bandit qui restera comme l'un des types les plus déconcertants, les mieux trépanés du fanatisme politique, aura-t-on coupé le cou à l'anarchie ? Il serait téméraire de répondre oui.

De la Petite République : Le verdict ne faisait point doute. Jamais meurtre ne fut accompli, en effet, de propos plus délibéré, avec préméditation aussi compliquée, et avec des circonstances aussi défavorables. Quant aux circonstances atténuantes, il n'y avait en fait aucune. L'accusé protestait d'avance contre toute pitié et proclamait bien haut avoir agi en toute conscience et toute responsabilité.

En Voltaire : En accomplissant l'odieux crime qui a mis le monde en deuil, Caserio, savait qu'il finissait. Ce qu'il n'a jamais pu comprendre en son cerveau déprimé, c'est que les assassins ne sauraient servir aucune cause politique. A plus forte raison ne peuvent-ils être fautes, aux yeux des hommes raisonnables, qui ont tenté de se faire pour eux-mêmes.

De la Lanterne : L'assassin sera exécuté dans quelques jours, il espéra son crime, qui a ému le monde entier. En prononçant cette condamnation, la société n'a fait qu'exercer son droit.

De l'Estafette : Le jury de Lyon a fait son devoir. Ce serait l'offense que de l'en féliciter.

La presse anglaise : Les journaux anglais se livrent à des commentaires sur la condamnation de Caserio. Tous sont d'avis qu'il faut frapper sans pitié les auteurs de tels actes, parce que, dit le Standard, de tels hommes ne peuvent pas se convertir à de meilleures idées.

Le Daily News approuve la défense qui a été faite de l'assassin. Les journaux de l'étranger ont été émus de la condamnation de Caserio. Ils ont dit que c'était une victoire pour la justice. Ils ont dit que c'était une victoire pour la justice.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Nouveau régime en Sicile : Le *Fanfulla* croit certaine la nomination de M. Cavasola, préfet de Rome, au même poste à Palerme.

Expédition contre Kartum : L'Italie militaire annonce sous toutes réserves, une entente entre l'Italie et l'Angleterre pour une expédition contre Kartum.

Les manœuvres italiennes : Depuis quelques temps, les accidents se suivent aux manœuvres italiennes.

Une Roue-Canon : On annonce que la commission militaire des inventions, au ministère de la guerre, a reçu communication d'un projet de roue canon des plus ingénieux et d'un développement fantastique.

Dix personnes noyées : Un désastre est arrivé hier à dix heures du soir. Plusieurs barques revenaient d'une excursion de plaisir sur le Mauchad, près de Barmouth.

Condamnation d'un nihiliste russe : A Cérét, le tribunal correctionnel a condamné à trois mois et un jour de prison le nihiliste russe prince de Nackadidze pour

La presse insinue que ces attaques sont l'œuvre d'une vaste conspiration anarchiste.

La situation aux Etats-Unis : La situation commerciale et industrielle des Etats-Unis est momentanément compromise par le retard apporté au règlement du tarif douanier.

Le traité du « Hermann Act » amène une amélioration sensible en 1894 (au 30 juin) se traduisant seulement par une perte de 4 millions 500.000 dollars.

Les statistiques présentent un excédent d'exportation, mais le drainage de l'or qui se prolonge, démontre que l'exportation de l'or est en Europe ; ils y ont des mouvements d'affaires considérables et exigent des paiements en or.

Le traitement du diphthérie : A Berlin, on annonce que le docteur Hans Aronson vient de trouver un remède qu'il appelle « l'antitoxine », contre la diphthérie.

Le traitement du diphthérie : A Berlin, on annonce que le docteur Hans Aronson vient de trouver un remède qu'il appelle « l'antitoxine », contre la diphthérie.

Le traitement du diphthérie : A Berlin, on annonce que le docteur Hans Aronson vient de trouver un remède qu'il appelle « l'antitoxine », contre la diphthérie.

Le traitement du diphthérie : A Berlin, on annonce que le docteur Hans Aronson vient de trouver un remède qu'il appelle « l'antitoxine », contre la diphthérie.

Le traitement du diphthérie : A Berlin, on annonce que le docteur Hans Aronson vient de trouver un remède qu'il appelle « l'antitoxine », contre la diphthérie.

LES GLOIRES LYONNAISES

Nous avons annoncé déjà que M. Louis-Etienne Fournier venait de terminer, dans la salle du Conseil général à la nouvelle préfecture, la pose de son grand tableau, les « Gloires lyonnaises ».

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

Le fils du Prince Albert : Le fils aîné du prince Albert, régent de Brunswick, qui tient garnison à Potsdam, revenait hier, d'un exercice à cheval et passait devant une maison en construction.

LES GLOIRES LYONNAISES

Nous avons annoncé déjà que M. Louis-Etienne Fournier venait de terminer, dans la salle du Conseil général à la nouvelle préfecture, la pose de son grand tableau, les « Gloires lyonnaises ».

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

Le tableau est divisé en deux parties. La partie supérieure est consacrée à la peinture, la partie inférieure à la sculpture. Les figures sont disposées en groupes, représentant les différentes époques de l'histoire lyonnaise.

contravention à un arrêté d'expulsion. Il a raconté qu'après avoir été condamné à Nice et, malade, il fut transporté à l'Hôtel-Dieu de Lyon et de là expulsé en Suisse.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

Le femme et la belle-mère du prince ont été remises en liberté après avoir sévèrement admonestées par le président du tribunal pour avoir proféré des injures lors de leurs arrestations contre le président de la République.

AUX INSTITUTEURS

S'il est une catégorie de fonctionnaires dignes d'intérêt, c'est sans contredit, et au premier chef, celle du corps enseignant.

On ne saura jamais ce qu'il faut d'abnégation, de patience, de dévouement pour ouvrir aux premières lueurs des connaissances modernes ces petites intelligences à peine éclosées.

On ne saura jamais ce qu'il faut d'abnégation, de patience, de dévouement pour ouvrir aux premières lueurs des connaissances modernes ces petites intelligences à peine éclosées.

On ne saura jamais ce qu'il faut d'abnégation, de patience, de dévouement pour ouvrir aux premières lueurs des connaissances modernes ces petites intelligences à peine éclosées.

On ne saura jamais ce qu'il faut d'abnégation, de patience, de dévouement pour ouvrir aux premières lueurs des connaissances modernes ces petites intelligences à peine éclosées.

On ne saura jamais ce qu'il faut d'abnégation, de patience, de dévouement pour ouvrir aux premières lueurs des connaissances modernes ces petites intelligences à peine éclosées.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

L'escadre britannique : L'amiral Freemantle, commandant l'escadre britannique en Extrême-Orient, a reçu l'ordre de se tenir dans le voisinage des ports chinois et japonais pour observer les événements et protéger, s'il y a lieu, les intérêts et les nationaux britanniques.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

Loire : Roanne. — Tribunal correctionnel. — A l'audience de ce matin, ont été plusieurs individus inculpés d'avoir fait l'apologie du meurtre du président Carnot.

LES GONES DE LYON 37
— Mais alors ?
— Un homme qui fut mon ami, mon protecteur, presque mon père.
— Rebecca !
— Un homme que je devrais aimer, adorer, bénir à genoux.
— Ah ! je comprends !... Ah ! misérable ! murmura Sataïel.
— Un homme qui m'a ramassée vagabonde et nue sur le pavé de Lyon ; un homme sans qui je serais morte d'abandon, de misère et de faim ; un homme sans qui je serais tombée de chute en chute et d'abime en abime, un homme enfin, bon, généreux et loyal entre tous.
— Je comprends !... je comprends ! répéta Sataïel, qui la regarda avec effacement.
— Eh bien, c'est lui, puisque tu veux le savoir !... Oui, c'est lui que tu vas frapper et qui va mourir !
— Infâme !... Le comte de Revel !
— Oui, le comte de Revel !... Oui, ce vieillard qui m'appelle sa fille et dont je sens encore à mon front le baiser paternel !... Eh bien, oui !... Il est là... il dort... il ne se réveillera pas !... va !
— Mais Sataïel n'avait pu réprimer un geste de dégoût et d'horreur.
— Non, je ne veux pas !... je n'ai pas ! s'écria-t-il.
— Sataïel !
— Oh ! je puis bien m'introduire comme un voleur sous le toit de cet homme pour te

38
qui me repousse... toi que j'adore et qui me traite comme un chien... Je puis bien être vil, fourbe, misérable et lâche...
— Oh ! oui, lâche !... Oh ! oui, lâche ! interrompit-elle avec colère.
— Mais ce crime que rien n'excuse... mais ce crime impie et sacrilège, jamais !
— Et d'un geste violent et indigné, Sataïel jeta le poignard qui alla tomber aux pieds de Rebecca.
— Celle-ci était devenue blanche et ses yeux étincelaient.
— Que fais-tu ? s'écria tout à coup Sataïel.
— Elle le toisa pendant quelques secondes avec une expression si terrible qu'il ne put s'empêcher de tressaillir, puis, très froidement :
— Tu le vois, répondit-elle, je ramasse cette arme.
— Et livide comme la mort, mais la tête haute et la marche rapide, elle se dirigeait vers la porte secrète.
— Mais, d'un bond, il s'était jeté devant elle.
— Où vas-tu ?... Arrête !... Ecoute-moi ! supplia-t-il.
— Allons, place ! dit-elle à l'air hautain.
— Rebecca !
— Place, te dis-je !... Et que je ne te revende plus... et que je ne te revende jamais !... Je te chasse, entends-tu !
— Tu me chasses !
— Oui, je te chasse !... Oui, tu me fais

LE NOUVEAU LYON
tité et tu me fais honte !... Oui, va-t'en !... Et livre-moi... dénonce-moi !... Oh ! tu en es capable, lâche !... Adieu !...
Et d'un mouvement irrésistible elle venait de le repousser, et déjà sa main effleurait le ressort de la porte dérobée lorsque, soudain, Sataïel s'élança vers elle comme un fou, puis lui arrachant le poignard :
— Donne !... Donne donc ! s'écria-t-il prêt à tout.
— Elle eut un éclair de joie dans les yeux.
— Un baiser ! murmura-t-il, un baiser, mon amour, mon idole !...
— Et tandis qu'il l'embrassait, l'étoffait dans ses bras, éperdu et tout tremblant :
— Oh ! je t'aime ! fit-elle en l'enlaçant à son tour et en posant sur ses lèvres ses lèvres de feu, je t'aime !...
Sataïel venait de se précipiter dans le couloir.
— Alors la tête penchée, l'oreille au guet, le regard fixé devant elle, le front toujours livide, belle et sinistre, Rebecca épia.
— Son pas s'éloigne ! fit-elle tout bas. Je l'entends peine... Je ne l'entends plus ! Il arrive... Il entre... Il frappe !... Enfin !...
— Elle était revenue vers la cheminée et ses yeux s'étaient portés par hasard sur la glace de Venise qui la surmontait.
— Et elle recula tout-à-coup, frissonnante, épouvantée.
— A son cou plus blanc que la neige, et à l'endroit même où étincelait le superbe collier de

LES GONES DE LYON 39
seguins, elle croyait avoir entrevu une large raie sanglante !
— Mais ce ne fut qu'un éclair et le regard de Rebecca ne vit plus que le scintillement des pièces d'or.
— Folle, stupide que je suis ! pensa-t-elle encore toute saisis, tandis qu'elle essayait de se ressaisir avec un petit ricanement ironique. Qu'ai-je cru voir ?... Il me semblait que je sentais dans ma chair le froid subit, le froid mortel d'un couteau !...
— Quelle ridicule vision ! Ne suis-je pas sûre de l'impunité ?... Ne suis-je pas certaine que nul soupçon ne peut m'atteindre ?...
— Et qui donc m'accuserait, moi la fille adoptive du comte de Revel ?
— Le comte ?
— Il ne parlera pas !
— Sataïel ?
— Sa tête me répond de la mienne !
— Et puis ajouta-elle avec un sombre sourire, Sataïel aussi peut mourir... Qui sait ?... Alors, qui donc se lèverait en face de moi ?... Qui donc pourrait me crier : Rebecca Lazaroff assassin ! Rebecca Lazaroff parricide !...
— Elle tressaillit.
— Un bruit léger, furtif et presque imperceptible venait de se faire entendre dans le couloir.
— Est-ce toi ? demanda-t-elle, le sourire court, la voix étranglée. Est-ce toi, Sataïel ?
— Et comme on ne répondait pas, cette fois elle put peur.

LE NOUVEAU LYON
— Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.
— Suicide. — Le nommé Champagnon François, âgé de 47 ans, journalier à Morancé, a été trouvé pendu à une poutre de sa demeure.
— Le docteur Gaudens d'Anse, a fait les constatations prescrites par la loi.
DROME
Romans. — Transfert. — Le nommé Derru, pour l'appeler et insultes à la gendarmerie, a été transféré à Valence pour être traduit en correctionnelle.
— Cet individu est contumace au fait ; il venait de passer deux jours de prison pour insultes au gendarme et pour avoir refusé de se soumettre à la loi. Il avait déjà subi une condamnation à Lyon pour violences envers les gardiens de la paix.
— Un cas de folie furieuse. — Nous avons annoncé la nomination de M. Marius Gourg, aux fonctions de sous-chef de musique, au 75^e de ligne, en garnison à Montélimar ; c'est ce jeune sous-officier qui est le héros du drame qui a mis en émoi le quartier Saint-Nicolas et les côtés des Cordeliers.
— Voici ce qui s'est passé, avec quelques détails circonstanciés.
— Nommé en remplacement de M. Courroy, le nouveau sous-chef Gourg avait été au 75^e à Rouen, où était M. Courroy avant sa permutation avec M. Reynaud ; cela parce qu'un malheur en avait empêché de noter cette permutation.
— Partit de Montélimar, M. Gourg arriva à Rouen où on lui fit observer qu'il n'y a aucune nomination ; après deux jours d'attente, on le pria d'aller à Montélimar, il se permit qu'un autre malheur en avait empêché de noter cette permutation.
— Partit de Montélimar, M. Gourg arriva à Rouen où on lui fit observer qu'il n'y a aucune nomination ; après deux jours d'attente, on le pria d'aller à Montélimar, il se permit qu'un autre malheur en avait empêché de noter cette permutation.
— Partit de Montélimar, M. Gourg arriva à Rouen où on lui fit observer qu'il n'y a aucune nomination ; après deux jours d'attente, on le pria d'aller à Montélimar, il se permit qu'un autre malheur en avait empêché de noter cette permutation.

LE NOUVEAU LYON
— Accident. — Le nommé Gelin Jean-Baptiste, domestique, a été saisi par M. Joubert, qui conduisait au lieu de la Folletière, commune de Gragnat.
— Suicide. — Le nommé Champagnon François, âgé de 47 ans, journalier à Morancé, a été trouvé pendu à une poutre de sa demeure.
— Le docteur Gaudens d'Anse, a fait les constatations prescrites par la loi.
DROME
Romans. — Transfert. — Le nommé Derru, pour l'appeler et insultes à la gendarmerie, a été transféré à Valence pour être traduit en correctionnelle.
— Cet individu est contumace au fait ; il venait de passer deux jours de prison pour insultes au gendarme et pour avoir refusé de se soumettre à la loi. Il avait déjà subi une condamnation à Lyon pour violences envers les gardiens de la paix.
— Un cas de folie furieuse. — Nous avons annoncé la nomination de M. Marius Gourg, aux fonctions de sous-chef de musique, au 75^e de ligne, en garnison à Montélimar ; c'est ce jeune sous-officier qui est le héros du drame qui a mis en émoi le quartier Saint-Nicolas et les côtés des Cordeliers.
— Voici ce qui s'est passé, avec quelques détails circonstanciés.
— Nommé en remplacement de M. Courroy, le nouveau sous-chef Gourg avait été au 75^e à Rouen, où était M. Courroy avant sa permutation avec M. Reynaud ; cela parce qu'un malheur en avait empêché de noter cette permutation.
— Partit de Montélimar, M. Gourg arriva à Rouen où on lui fit observer qu'il n'y a aucune nomination ; après deux jours d'attente, on le pria d'aller à Montélimar, il se permit qu'un autre malheur en avait empêché de noter cette permutation.
— Partit de Montélimar, M. Gourg arriva à Rouen où on lui fit observer qu'il n'y a aucune nomination ; après deux jours d'attente, on le pria d'aller à Montélimar, il se permit qu'un autre malheur en avait empêché de noter cette permutation.

Les obus Holtzer sont les plus puissants des projectiles fabriqués en Angleterre, mais ils sont encore supérieurs quand ils sortent des fonderies russes.

Mentionnons à ce propos que les obus Holtzer ne sont pas parvenus à percer les plaques d'acier chromé ou nickelé du Creusot et que les obus de notre grand établissement métallurgique, se sont, en Italie comme en Roumanie, montrés supérieurs à ceux des Anglais. La question reste à vider entre la France et la Russie.

ACTES OFFICIELS

LOI

Autorisant la ville de Lyon (Rhône) à emprunter une somme de 1.710.000 francs pour l'achèvement des travaux de transformation du quartier Grégoire.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — La ville de Lyon (Rhône) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas pour cent (60), une somme de un million sept cent dix mille francs (1.710.000 fr.) remboursables en 60 ans, au moyen, tant d'une redevance complémentaire à recevoir de la Société concessionnaire des travaux de transformation du quartier Grégoire, que de prélèvements sur les revenus ordinaires de la Caisse municipale, la dite somme destinée à l'achèvement de l'entreprise.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ou du Crédit Foncier de France, aux conditions de ces établissements.

Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer pour la réalisation de l'emprunt seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'Intérieur et des Cultes.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 juillet 1894.

CASIMIR-PARIEN.

Par le président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Ch. Duvoy.

UN SÉNATEUR VÉTÉRINAIRE

Après le sénateur-vigneron et le sénateur-garagiste, se prévalant de leur qualité parlementaire pour se faire de la réclame, voici le sénateur vétérinaire. Celui-ci répond au nom d'Anne et opère dans le Calvados. A la quatrième page du *Moniteur du Calvados* du 30 juillet nous savons l'annonce suivante :

« Avis. — M. Juste Anne, sénateur, informe le public qu'il n'a ni vendu ni cédé sa clientèle de médecin-vétérinaire à personne et que nul n'a le droit de se dire son successeur. Son état de santé s'améliorant chaque jour, il sera heureux de donner ses conseils à ceux de ses amis qui lui feront l'honneur de s'adresser à lui ».

Cette annonce est roblourde. M. Anne a l'air de faire croire que c'est uniquement grâce à sa science vétérinaire que sa santé s'améliore. Il s'est soigné lui-même ! On peut se demander, après cela, si c'est aussi comme vétérinaire qu'il se propose de donner des conseils à ses amis.

SALAIRES INSAISSISSABLES

Le tribunal de Villeneuve-sur-Lot a récemment rendu un important jugement aux termes duquel la saisie-arrest ne peut frapper les salaires à venir dus à un ouvrier par son patron ; et, de plus, les salaires qui ont un caractère alimentaire sont insaisissables, et le tiers saisi qui a payé la totalité de ces salaires, nonobstant une saisie-arrest faite entre ses mains, est libéré, même au regard du saisissant.

Voici le passage principal de ce jugement :

... Attendu que la saisie-arrest ne peut frapper les salaires à venir, dus à un ouvrier par son patron, car ce serait une atteinte à la liberté du travail, et on ne voit pas qu'il puisse s'agir, pour le saisissant, d'un droit acquis, alors qu'il appartient au débiteur de rendre ce droit insaisissable, en cessant son travail aussitôt qu'on ne peut plus, de plus, considérer la somme de l'ouvrier contre son patron, pour les salaires à échoir, comme formant un élément appréciable du patrimoine de l'ouvrier, car elle résulte, en effet, dans ce cas, d'un contrat de louage inconsistant, qui se renouvelle à tout instant, et qui, sous cette forme indéterminée, ne peut, à l'avance, former le gage d'un créancier.

Attendu, en ce qui concerne les salaires échus, que, si on prend en considération leur modicité et la position d'A..., on ne peut que leur attribuer, pour la totalité, fin caractère alimentaire, et, partant, les déclarer insaisissables étant donné que A..., d'après des documents certains, avait à sa charge sa femme et ses quatre enfants, qu'en le décidant ainsi, le tribunal use du pouvoir d'appréciation qui lui appartient, en cette matière, et que lui ménage même la loi du 29 ventôse an IX...

SPECTACLES ET CONCERTS

MUSIQUE MILITAIRE. — Aujourd'hui, de 8 à 8 h., Place Bellecour, concert par le 98^e régiment d'infanterie.

P. R. (X). — Les Cloches de Corneville, fantaisie (Planquette). — Les Saisons, valse (Ch. Leroux). — Les Huguenots, fantaisie (Meyerbeer). — La Bavarde, polka pour piston (Schubert).

Place Bellecour, congrès des pompiers, concert par le 98^e régiment d'infanterie.

Marche polonoise (Wetzel). — Oubert, ouverture (Weber). — Ballet de Faust (Gounod). — Tyrolienne pour saxophone alto (Bauer). — Polka des ours (Mauz). — La Muette de Portici, ouverture (Auber). — La vie d'artiste, valse (Strauss). — Guillerette, polka (Roux). — Faust, fantaisie (Gounod). — Galop des Crécelles (Ertelen).

AMBASSADEURS. — Tous les soirs à 8 h. spectacle-concert.

ELDORADO. — Dimanche dernier on a refais plus de quinze cents personnes, comme depuis ce jour le succès de *Alti la Gui, la Gui, la Guilloire* n'a fait que grandir, il est certain qu'aujourd'hui la foule sera encore plus nombreuse. Aussi fera-t-on bien de venir à l'heure si l'on veut trouver de la place à l'Eldorado.

Voici l'ordre du spectacle : 7 heures, partie de concert par toute la troupe ; 9 heures, la revue.

Naissances

Du 3 août 1894

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Adonis Rodde, m. cours Charlemagne, 36, Jules Girard, m. rue Jarente, 11, Marie Roussillon, f. rue Condé, 12. — Pierre Bouyet, m., rue Centrale, 29.

Troisième arrondissement. — Marie Galtier, f. grande rue Guilloire, 14, Adolphine Peret, f. rue Créquy, 20, Louis Veller, g. rue Béchévelin, 64, Adèle Masson, f. rue Garibaldi, 206, Adèle Métal, f. route de Vénissieux, 57.

Quatrième arrondissement. — Néant.

Cinquième arrondissement. — Geneviève Nouvel, f. rue Saint-Etienne, 1.

Sixième arrondissement. — Néant.

DÉGÈS ET FUNÉRAILLES

Premier arrondissement. — Néant.

Deuxième arrondissement. — Émile Billoud, m. Louise Pralavos, 28 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Émile Voulant, m. Marie Durand, 48 ans, Hôtel-Dieu, f. 8 h. — Émile Querbes, m. Marie Brizard, 11 ans, rue Grenette, 3, f. 3 h. — Veuve Brizard, m. Claude Becas, 54 ans, rue des Remparts, 22, f. 10 h. — Augustine Minollet, 10 mois, rue de la Préfecture, 6, f. 6 h. — Émile Gabert, m. Françoise Nuri, 50 ans, place Grégoire, 4, f. 10 h. — Eugène Berger, 18 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Veuve Schopp, m. Sophie Pellard, 65 ans, Hôtel-Dieu, f. 5 h.

Troisième arrondissement. — Vve Nardy, m. Baret Thérèse, 73 a., ch. Combe-Blanche, 50, f. 4 h. — Bérard Claude, 3 m., r. Molère, 150, f. 8 h. — Bouquet Jules, 1 a., imp. Victor Hugo, 9, f. 2 h.

Quatrième arrondissement. — Decollonges, m. Martin Jeanne, 34 a., Hôpital, f. 6 h. m.

Cinquième arrondissement. — Bironchon François, 71 a., f. Jugo-de-Paix, 22, f. 6 h. s. — Robiane Louis, 20 a., f. St-Cyr, 43, f. 10 h. — Comeng Pierre, 5 a., f. St-Paul, 11, f. 10 h. — Cernot Nicolas, 64 a., p. Ancienne-Douane, 3, f. 8 h.

Sixième arrondissement. — Valentin Antoinette, 7 m., r. Masséna, 101, f. 10 h.

CONDITION DES SOIES

LYON, le 4 août 1894.

Nombre	Sortes	France	Espagne	Pérou	Italie	Suisse	Syrie	Bengale	Chine	Canada	Japon	Tussah	Poids
32	Organs	7	2	1	6	1	1	3	6	0	0	0	2848
18	Trames	7	2	1	6	1	1	3	6	0	0	0	1350
48	Grèges	8	1	1	16	20	6	14	16	2	8	6600	
13	Divers	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
11	Bolines	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
...	Laines	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
152		15	2	2	25	91	7	19	22	12	13	10738	

BALLOTS PESÉS

1	Organs	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	66
...	Trames	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
...	Divers	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	
...		...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	

AVIS DE DÉCÈS

A 2 francs 50

Louis CORTH, 67 ans, rue Tourette, 95. Funérailles 2 heures.

A 5 francs

Les familles Achet et Restez ont la douleur d'inviter leur amis et connaissances aux funérailles de M. Pierre ACHET qui auront lieu le 27 courant, à 2 heures.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue...

A 10 francs

Les amis et connaissances des familles X... et Y... qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Agé de 47 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles qui auront lieu mardi 24 juillet, à 9 heures précises.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Saint-Denis, n... pour se rendre...

A 15 francs

Madame Livrac, Monsieur Joseph Livrac, Mademoiselle Augustine Livrac, Monsieur et Madame Miret et leurs enfants, Monsieur Chary, Mademoiselle Louise Bizette, Les familles Repley, Serton, Tramis, ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Eugène LIVRAC, Décédé dans sa 34^e année leur mari, père, neveu, cousin, petit-cousin et vous prie de bien vouloir assister à ses funérailles, qui auront lieu le... courant, à 10 heures précises du matin.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue..., n..., pour se rendre à l'église... et de là au cimetière de...

A 25 francs

Même texte que la précédente, avec large encadrement noir.

Le Gérant : JEAN DESMEURS.

Imprimerie et stéréotypie du Nouveau Lyon, 7, place des Terreaux et 2, rue Valbenière.

Machines rotatives Marinoni, 16.000 exemplaires à l'heure. — Moteur à gaz Farra et Cie, Lyon.

ANNONCES

DÉMOCRATIQUES

à 0.15 et 0.25 la ligne

EMPLOIS

On demande des ouvrières connaissant le façonnage des papiers. S'adresser aux Papiers du Pont-de-Claix, 32, cours de la Liberté, à Lyon.

Ancien militaire médaillé, actif et sérieux, demande emploi de garçon de bureau. Excellentes références. S'adr. à M. B., bureau du journal, n° 501.

ASSOCIATIONS

Commandites, Prêts

100.000 fr. dem. à command. ou associé, concession jeux à l'étranger. 30 et 40, Baccara. Beaux bénéfices. D. bous. 30, rue Pigalle, Lyon.

On offre belle situation de directeur d'une compagnie d'assurances en création, sur des bases nouvelles appelées à un grand succès, à un homme d'âge mûr disposant, pour cette organisation, d'un capital de 30.000 fr. garantis hypothécairement.

Ecrire n° 321, A. au bureau de publicité du Nouveau Lyon.

On demande un associé avec apport de 3500 à 4000 fr., fortune assurée en 4 ou 5 ans, pour invention unique au monde, nouvelle découverte. S'adr. bureau du Nouveau Lyon ou à M. Garand, inventeur-mécanicien-automatique, 94, rue Garibaldi, Lyon.

On demande à emprunter 600 fr. pour éditer ouvrage précieux, vente assurée, sur intéressante prêt sur réduits. Ecr. 154, bureau du journal.

LOCATIONS

On désire louer Propriété aux environs de Lyon, facilité communications, maison 12 pièces, confortable, clos à 3.000 mètres, acheter à son besoin. Ecr. bureau du journal, n° 018.

A louer, à Polycieux, à proximité gare de Neuville-sur-Saône, maison bourgeoise meublée, bon air, belle vue, avec jardin, ombragé et dépendances. S'adresser à M. Penet père.

FONDS

ou Immeubles à vendre

Belle propriété, à 15 kil. de Lyon ; maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, ombrages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à St-Pierre-de-Chandieu (Isère).

On demande à acheter un immeuble de 80 à 100.000 fr., d'un rapport de 5 0/0 (pressé). S'adresser Audet, 191, avenue de Saxe.

On désire acheter terrain

à bâtir dans les Brouettes de 1200 à 1500 mètres, pour y installer bureaux et usine. S'adresser, pour les offres, au bureau du journal, sous le n° 01603.

A vendre, à Saint-Foy-Les-Lyon

jolie maison genre chalet, 6 pièces, clos 1600 mètres. Vue superbe. Prix : 22.000 fr. Ecr. bureau du journal, n° 0134.

A vendre, Propriété située

à Beysnot, close de murs, 2 pièces d'eau, complantée d'arbres fruitiers, vignes, très belle vue, maison 6 pièces, cave et greniers. Prix demandé : 20.000 fr. S'adr. S. H., bureau du journal.

A vendre, Maison située

à Panissières (Loire), grande cour, 2 caves, 4 greniers, louée 500 fr. Prix demandé, 11.000 fr. Ecr. F. F., bur. du journal.

A vendre, beau pré de 8500 m. c.

à Panissières ; rapport annuel, 460 fr. environ. Prix demandé : 4.500 fr. S'adr. à M. F. F., bur. du journal.

A VENDRE

Usine de moulins et de menuiserie mécanique, située rue Chevren, 118, comprenant chaudière, machine à vapeur de 15 chevaux, 1 scie, 2 moulins, 2 toupies, 1 dégauchisseuse, 1 perceuse à bois, meules émori, bâtiments et terrain de 500 m. c. Prix : 26.500 fr.

S'adr. à M. GUY, 44, chemin de Saint-Antoine, à Villeurbanne.

A VENDRE (bateau)

jolie Propriété 10 p. et dép., écurie, remise. Clos 2.000 m. Vue superbe. MM. Ballay et Bérignon, pl. Terreaux, 7.

Grande Propriété rapport et agrément à vendre

aux Aiguës-Bains, Saint-Foy-Les-Lyon. S'adr. M. Leclerc, not., rue Bât-d'Argent, Lyon.

Belle Propriété, à 15 kil. de Lyon ;

maison bourgeoise, clos de 1 hectare, eau, ombrages, belles promenades à vendre de suite. S'adresser à M. Sathier, notaire à St-Pierre-de-Chandieu (Isère).

A vendre, à la station de Montchat, Joli Chalet suisse,

10 pièces, terrasse et jardin. Prix : 12.000 fr. S'adr. au café de la place Rondc. Occ. rare.

A vendre, Propriété d'un

seul tènement, à Salaise, canton de Roussillon (Isère), pr. de la gare. Vastes bâtiments, 11 hectares dont 6 en vignes de grand rap. Sol fertile. Pour traiter : M. Rabatel, greffier, Roussillon (Isère).

A vendre, près Valence,

château, 27 p. arb. séculaires, pièce d'eau, 63 hect. tout clos. S. Dupin, Valence (Drôme).

A vendre ou à louer,

à Saint-Julien-de-Jonzy, S.-et-L. (ligne de Roanne à Paray-le-Monial), à 4 heures de Lyon, altitude 450 mètres, jolie maison bourgeoise, meublée ou non, 5 à 10 pièces, avec jardin. Prix modéré. Bon air, vie à bon marché. On fournirait cheval et voiture. S'adresser de suite au bureau ou à Mme Laurent, à St-Julien-de-Jonzy.

Terrains à vendre, à Villeurbanne,

par petits lots, depuis 200 m. S'adr. à M. Berger, 69, ch. Saint-Antoine.

OBJETS MOBILIERS

à vendre ou échanger

A vendre, au prix de 420 fr., une bicyclette. Bon état, presque neuve, 11 kil., course sur route. S'adr. à M. P., n° 150, bur. du journal.

On désire acheter deux

fauteuils Louis XV. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 0405.

On désire vendre un beau

lit style Renaissance, véritable œuvre artistique. Prix : 10.000 fr. S'adr. à M. F., bureau du journal, n° 0406.

A vendre mobilier d'occasion

composé de canapés, fauteuils, chaises cannées, horloge de salle à manger, etc. S'adr. à M. P., n° 0303, bur. du journal.

A vendre d'occasion, break

pour 10 personnes. S'adr. à M. L. P., n° 0305, bur. du journal.

A vendre voiture Anc ou

poney, deux roues. S'adresser chez M. Moyné, à Ecully.

DIVERS

On désire acheter longue-vue d'occasion, mais en bon état. Ecr. bureau du journal, n° 0567.

Revenus exceptionnels et

fortune. Renseignements gratuits sur demande adressée à M. R. Bertin, directeur du Syndicat national, 47, r. Joubert, à Paris.

On offre à toutes personnes

intellig., de préférence jeune médecin ou pharmacien, dent., faire fortune rapide. S'adr. p. restant Bellecour, A. M. E., n° 2.

Médecin est demandé de

suite pour voyager en France avec famille. S'adr. Guillon, c. du Midi, 34, entresol, 10 h. à midi.

Mariage. Employé de bureau,

5.000 fr. d'appointements dans bonne maison, désire épouser jeune fille avec dot de 25.000 fr. environ. Rien des agences. S'adr. au bureau du journal, à M. Z. Z., n° 0715.

Mariage. Militaire gradé,

35 ans, bel avenir, épouserait demoiselle riche. Rien des agences. S'adr. à M. P., bur. du journal, n° 0724.

Mariage. Jeune fille, 55.000

francs de dot, défaut corporel, mais figure agréable et bonne éducation, désire se marier avec jeune homme ayant position libérale. Rien des agences. Ecr. bureau des annonces du Nouveau Lyon, n° 0609.

Représentant demande bon

placement dans les maisons p. la place de Lyon. François, bureau du journal.

On demande des entrepreneurs

bien au courant du tulle chenille. Charpentier, 10, rue d'Ivry (Croix-Rousse).

Pêche et chasse sur la

Grosne, à amodier le 19 août 1894, à 2 heures du soir, à la mairie de Maray. Jouissance 1^{er} janvier 1895.

Avis important. — On vendrait,

pour cause de changement de position, très belle affaire de publicité, unique en son genre, en pleine prospérité, pouvant s'exploiter dans toute la France.

S'adr. à M. G. Lahousse, 29, rue de la République, de 4 à 7 heures.

ON TROUVE

LE NOUVEAU LYON Dans tous les kiosques

C'est la Fin

LIQUIDATION DU STOCK INCENDIÉ

47, Rue Centrale, 47

AUX DEUX ORPHELINES

Afin d'en faciliter le complet écoulement, Stock restant, vendu à rien ! Aperçu :

CHEMISES shirting fort, feston, valeur 3.90.	2.45
CHEMISES coton écu, feston, valeur 2.95.	1.65
CORSETS indienne, belles dispositions, valeur 2.50.	1.25
MATINÉES indienne, belles dispositions, valeur 2.95.	1.75
PANTALONS shirting, feston, valeur 2.95.	1.95
TAIES shirting, festonnées, valeur 3.95.	2.45
TOILES pour draps, 100 cent., valeur 1.50.	0.85
SERVIETTES nid d'abeilles, chiffres, valeur 6.95.	3.95
RONDELETTES, le mètre, valeur 0.55.	0.35
CHEMISES hommes, travail, valeur 2.25.	1.45
RIDEAUX guipure, 50 o/o, depuis	0.10
FLANELLE blanche, 50 o/o, depuis	0.80
CHEMISES flanelle mixte, valeur 5.50.	2.35
SAS coton noir, grand teint, valeur 1.25.	0.65
CHAUSSETTES coton écu, valeur 0.95.	0.40
CHAUSSETTES coton couleur, valeur 0.95.	0.50
BOUCHERS pour fil décolorés, val 6 à 8 fr. la douzaine.	1.60
SILETS-CARBONÈS flanelle, valeur 2.95.	1.45
GILETS CHASSE pure laine, valeur 9 fr.	2.95
3.000 TABLIERS pékin, 50, 55, 60, valeur 2.95.	1.45
1.500 JERSEYS, été et hiver, à	1.95

MAISON FONDÉE EN 1897

CL. MORETTON & C^{ie}

Successeurs de VIENNET

Pianos

PLETEL, GAVEAU, KRIEGELSTEIN, MORETTON, etc.

Vente au Comptant et à Crédit. — Locations, Réparations. — Echanges. — Accords.

DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

LYON. — Place Jacobine, 9 (ENTRE-SOL). — LYON

LECTEURS N'achetez pas vos

avant d'avoir visité

TAILLEUR PAUVRE

66, c. Liberté, r. Basse-du-Port-au-Bois, 17

car il est le seul pouvant donner un magnifique HABILLEMENT COMPLET en drap haute nouveauté, nuances derniers genres, au prix incroyablement de... SUR MESURE

Livraison des Commandes en 6 heures

Exposition internationale de Bruxelles 1893 : Médaille d'or

C'était une désespérance pour la mère, si malheureuse, et l'amante cruellement éprouvée de ne pouvoir entrer en relations plus directes avec l'infortuné ; il fallait cependant se soumettre à cette dure épreuve et considérer comme un grand bonheur l'aide amicale de Louis Benoit.

Si peu longue qu'elle fut l'instruction, elle n'en avait pas moins duré près de deux mois.

Pendant ce temps, Louis Benoit et Jeanne se voyant fréquemment, il s'était établi entre les deux jeunes gens une intimité que les services de Louis Benoit, sa parfaite conviction, son profond respect, son dévouement en apparence sincère, rendaient naturelle.

Jeanne Dumont, isolée dans sa douleur, et n'ayant d'autre ami que cet homme inconnu à elle deux mois auparavant, se laissait aller au sentiment de sa gratitude, sans voir, en sa confiance, qu'il se mêlait aux agissements de Louis Benoit d'autres mouvements qui l'eussent peut-être mise en éveil, si elle les avait découverts.

Enfin, le jour du procès arriva.

J